

**Laboratoires Densmore** SAS au capital de 1000 € Immeuble Washington Plaza 42 rue de Washington 75008 Paris - France

N° SIRET : 921 733 945 00015 APE NAF: 7010Z TVA CEE: FR52921733945

**Document original** 

**Facture** 91029294 02.01.2024 Date

Page 1/2

| Paiement | Livraison | Facturation |
|----------|-----------|-------------|
|          |           |             |

Mode de règlement TRAITE DIRECTE

Délai de paiement

60 jours date de facture Contact MME EVELYNE STEFAN

Client n° 2012931 / 1001853

Date échéance 02.03.2024 PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DE PRUGNON 83470 ST MAXIMIN LA STE

Les prix sont indiqués en EUR

**BAUME** FCA Franco transporteur PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DE PRUGNON 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

RCS du client 52443736500025 Client n° 2012931 / 1001853 TVA FR43524437365

Email: compta.laouve@gmail.com

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, tout retard de paiement par rapport à la date de règlement figurant sur la présente facture donnera lieu à l'application de pénalités calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Un règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte. Pour tout paiement après la date d'échéance une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

| Réf. Produit                                        |                | Certif                                                                                                                                                        | Qté                   | Prix U                                   | Jnit. HT                          |        | % Remise        | PU Net HT | Montant Total<br>HT | TVA   |
|-----------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|--------|-----------------|-----------|---------------------|-------|
| Commande N° 220916 / 15320                          | N° BL 80296370 | / 6684078                                                                                                                                                     | 0 <b>A</b>            | ffectatio                                | n 00910                           | 29294  |                 |           |                     |       |
| Maternix G grossesse 90 caps 3770008240087 6154800F |                |                                                                                                                                                               | 3                     | 23                                       | 3,310                             | -33,00 |                 | 15,617    | 46,85               | 5,50  |
|                                                     |                | Taux                                                                                                                                                          | Mon                   | tant HT                                  | Monta                             | nt TVA | Total HT Remisé |           |                     | 46,85 |
|                                                     |                | 5,5 46,85 2,58  Pour tout renseignement ou litige concernant votre colis ou votre facture, contactez le service client au 08.00.90.49.40 / pharma@densmore.fr |                       |                                          | cernant                           | TVA    |                 |           | 2,58                |       |
|                                                     |                |                                                                                                                                                               |                       |                                          | Total TTC                         |        |                 | 49,43     |                     |       |
|                                                     |                | Pour tou contacte                                                                                                                                             | t renseig<br>z la com | gnement su<br>nptabilité pa<br>densmore. | ar mail :                         | ment,  | Net à payer EUR |           |                     | 49,43 |
|                                                     |                |                                                                                                                                                               |                       |                                          | QUARANTE-NEUF EURO QUARANTE-TROIS |        |                 |           |                     |       |





## **CONDITIONS GENERALES** DE VENTE

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FRANCE METROPOLITAINE LABORATOIRES DENSMORE APPLICABLES A COMPTER DU 1er janvier 2023

Les conditions générales de vente (« CGV ») sont applicables à tout client à savoir toute société ou entité agissant dans le Les containins gertales de veite (x GoV ») sont applicaties a tout client à savoir toute societe du finite agissaint datié domaine de la pharmacie et parapharmacie située en France métropolitaine (« Clein »), commandant auprès de la société Densmore (« DENSMORE ») tous produits de la gamme DENSMORE (« Produit ») en vue de leur revente au détail ou en gros à destination de consommateurs ou clients ayant leurs points de vente situés en France Métropolitaine. Les CGV prévalent sur toute disposition contraire figurant sur la commande ou les conditions d'achat du Client. Toute commande de Produits par le

DENSMORE se réserve le droit de modifier les CGV, à tout moment, par courrier simple ou email en respectant un délai de quatre (4) semaines à compter de la date de son envoi, sauf modification réglementaire ou légale d'application immédiate.
Les CGV ne s'appliquent pas aux plateformes de vente type marketplace et/ou tout autre site marchand qui n'appartiennent pas

au Client sauf accord contraire préalable et écrit de DENSMORE. Si tel n'était pas le cas, DENSMORE se réserve le droit de suspendre ou de résoudre la vente, partiellement ou dans sa totalité. Le fait que DENSMORE ne se prévale pas, à un moment authentie ou de sispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévale pas, a un instinctive dant. Lorsque les commandes spécifiques dépassent les quantités négociées correspondant au bon déroulement d'une donné, d'une des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévale pas, a un instinctive de la commande se pécifiques dépassent les quantités et prosidéres comme anormales et en limiter les quantités et/ou voire les refuser. les indications figurant sur les prospectus, catalogues et documents commerciaux du Client n'ont qu'une valeur indicative et ne Le Client s'engage, en cas d'achat de produits bénéficiant d'une "promotion consommateur", dont la nature et le montant sont sequence pourraient subir le Client du fait de la mauvaise exécution des CGV, notamment perte d'exploitation, perte d'image de marque et toute opération promotion peule qui sera contraire aux dispositions, fégales et que uni serait non conforme aux plaignois et estiles. atteinte à la notoriété.

odification des CGV à la demande du Client devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de DENSMORE.

de réduction à destination du consommateur.

- de DENSMORE.

de DENSMORE.

DENSMORE se réserve le droit à tout moment de demander au Client d'effectuer des modifications ou de retirer son autorisation d'utilisation de la marque ou des marques appartenant à DENSMORE, du logo et/ou du lien hypertexte si elle estime que les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas respectées par le Client, ou si la marque est utilisée comme marque d'appel ou dans les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas respectées par le Client, ou si la marque est utilisée comme marque d'appel ou dans les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas respectées par le Client, ou si la marque est utilisée comme marque d'appel ou dans les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas respectées par le Client, ou si la marque est utilisée comme marque d'appel ou dans le Client s'engage à conserver les Produits à l'abri des intempéries, dans un endroit sec, et à une température comprise entre des conditions de la l'abri des intempéries, dans un endroit sec, et à une température comprise entre des conditions de l'abri des intempéries, dans un endroit sec, et à une température comprise entre des conditions de l'abri de l'abri de l'abri des intempéries, dans un endroit sec, et à une température comprise entre des conditions de l'abri des intempéries, dans un endroit sec, et à une température comprise entre des conditions de l'abri des intempéries, dans un endroit sec, et à une température comprise entre des conditions de l'abri des intempéries, dans un endroit sec, et à une température comprise entre des conditions de l'abri des des conditions de nature à dégrader l'image et le positionnement de marque des Produits.

3. I arris

DENSMORE ne pourra erre tenue responsable pour uou dominiage minimatere les que per ou de la saisie de la commande. Il est libellé et payable en euros et calculé horstaxes. Au titre de l'année 2023, il est proposé une tarification franco-métropole pour toute commande d'un minimum de 144 €

condamnation de celui-ci.

euros bruts HT par commande et en un seul point de livraison, dénommée « Tarif 2023 ». Tous les tarifs incluent la taxe éco

La responsabilité de DENSMORE au titre de la vente des Produits pour tout dommage de queue nature que ce soit sera limitée

La responsabilité de DENSMORE au titre de la vente des Produits pour tout dommage de queue nature que ce soit sera limitée

La responsabilité de DENSMORE au titre de la vente des Produits pour tout dommage de queue nature que ce soit sera limitée emballage. Il convient d'ajouter au tarif les taxes en vigueur applicables, notamment la T.V.A., au taux en vigueur le jour de la commande.

Aucunes réductions de tarif, remises ou ristournes antérieurement accordées et quel que soit leur nombre ou importance, ne constitue un droit acquis par le Client.

un engagement d'achat de la part du Client.

Toute ristourne, tout avantage financier quel qu'il soit ou engagement de mise à disposition des Produits ne sera octroyé que Client devra fournir, après destruction, les certificats de destruction mentionnant les quantités détruites, les références, la date de sous réserve et à la condition pour le Client de garantir un taux de diffusion minimum des Produits, calculé sur la base d'un destruction, les modalités de destruction. nombre minimum de points de vente, défini dans le plan d'affaires et applicable pour 13. Conditions de règlement

nombre minimum de références dans un nombre minimum de points de vente, défini dans le plan d'affaires et applicable pour 13. Conditions de règlement s'entendent soixante (60) jours date de facture, net et sans escompte par En aucun cas les ristournes ne pourront faire l'objet de paiements anticipés par le biais d'acomptes lorsque la condition ou la virement. Les règlements sont à adresser à MOVIENTO-CSP, 76-78 avenue du midi CS30077 63802 Cournon d'Auvergne, contrepartie ne sera remplie ou réalisée. Par exception, dans l'hypothèse d'une ristourne payable sur une base mensuelle ou entrepositaire de DENSMORE et en charge de la facturation pour le compte de ce dernier (ci-après l'« Entrepositaire »). Dans trimestrielle en raison d'un service ou d'une contrepartie refailsées sur la base d'une même fréquence, les parties conviennent que certains cas notamment procédure collective, impayé, commande anormale, MOVIANTO-CSP pourra exiger un paiement à la les montants versée à titre d'acomptes erion calculés sur la base du CA prévisionnel HT net. En cas de décalage supérieur à commande par chèque de banque.

Quinze pourcent (15%) entre le montant des acomptes et le CA réel effectué sur deux (2) mois consécutifs, DENSMORE se conformément aux dispositions de farticle L. 441-9 du Code de commerce, la facture est établie des livraison des Produits. Le résultaise une fin d'année, au plus tard le 31 décembre 2023.

6. Coopération commerciale et autres services

La facturation over service de DENSMORE se en charge de la facturation pour le compte de ce dernier (ci-après l'« Entrepositaire »). Dans trainement et de DENSMORE se en charge de la facturation pour le compte de ce dernier (ci-après l'« Entrepositaire »). Dans trainement à la les montants d'acomptes afin que ces dernier (ci-après l'« Entrepositaire »). Dans trainement à la facture de banque.

Conformément aux dispositions de farticle L. 441-9 du Code de commerce, la facture est établie des invarison des protes de la commande, de la commande, de la commande, de la comm

La facturation des services de coopération commerciale interviendra après réalisation des prestations. Le Client fournira, avec la responsabilité facture, l'ensemble des éléments justifiant de la réalisation des prestations, notamment tracts, prospectus, salons de A défaut de paiement à l'échéance de la facture, des intérêts de retard correspondant au plus élevé des deux taux mentionnés à

s'engage à prévenir sar 8. Commandes

### Livraisons

Pour une commande qui n'atteint pas la valeur de (144) euros € HT, celle-ci ne pourra être honorée en dessous de ce minimum

15. Réserve de propriété sauf acceptation par le Client d'un forfait pour frais de port et d'emballage standard d'un montant minimum de quinze (15) € HT.

DENSMORE se réserve la propri sauf acceptation par le Client d'un forfait pour frais de port et d'emballage standard d'un montant minimum de quinze (15) E.H.T. DENSMORE se réserve la propriété des marchandises commandées, livrées et facturées jusqu'au complet paiement de leur Pour les livraisons franco, DENSMORE assumera les coûts de transport et les risques jusqu'au lieu de livraison des Produits. Le prix. Toutefois les risques de vol, perte et détérioration des marchandises incombent au Client dès qu'elles sont mises à sa Client ou son représentant (mandataire ou non) devra assurine à responsabilité, le déchargement des produits, les risques disposition. Dans l'hypothèse où le Client est redevable de plusieurs paiements à l'égard de DENSMORE, il est convenu que étant transférés avant déchargement. Les conditions et flux d'approvisionnement et de livraison sont définis d'un commun accord l'imputation des paiements s'effectuers sur les dettes les plus anciennes. En conséquence, le Client renonce expressément aux dispositions de l'article 1342-10 du Code Civil.

Lors de la livraison, il appartient au Client destinataire en cas d'avarie, de perte ou de retard de livraison de faire toute réserve en 16. Changement de contrôle

présence du chauffeur sur le bordereau de livraison dûment daté et signé, avec une confirmation au transporteur par lettre DENSMORE pourra céder ou transférer tout ou partie de ses obligations au titre des présentes CGV ou des CPV, à toute autre recommandée dans les trois (3) jours de la livraison conformément à l'article L 133-3 du Code de commerce. Le Cellent adressera entité appartenant au Groupe HAVEA.
une copie assortie du bon de livraison concemé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de 17. Litige – droit applicable
DENSMORE dans les trois (3) jours à compter de la réception des Produits. A défaut, la réclamation sera réputée irrecevable. Les CGV sont soumises à la loi française. Les Produits voyagent aux risques et périls du Client après leur livraison.

10. Commande de Produits permanents :

Les Produits permanents sont offerts à la vente par DENSMORE au Client pendant toute la durée de l'année calendaire.

Le délai usuel de livraison est de J + dix (10) jours ouvrés pour les commandes parvenues avant midi, (dix (10) jours ouvrés

Le Client garantit qu'il n'est sujet à aucune sanction internationale de quelque nature que ce soit et notamment imposée par les

avec le Client, dans le cadre d'une commande d'implantation et/ou d'une commande de réapprovisionnement de stock, DENSMORE se réserve le droit de les considérer comme anormales et d'en limiter les quantités, voire refuser tout ou partie de la

ce cas, DENSMORE et le Client s'engagent à convenir de modalités de reprise des livraisons (délai et nombre de référence) d'un

# commun accord. 11. Commande spécifique de produits promotionnels :

Les Produits promotionnels sont offerts à la vente par DENSMORE au Client pendant des périodes limitées et selon des conditions spécifiques définies par DENSMORE.

### Page 2/2

Chaque opération promotionnelle donne obligatoirement lieu à la passation d'une ou plusieurs « commande(s) spécifique(s) » de Produits promotionnels (produits présents dans l'assortiment et/ou formats promotionnels). DENSMORE ne prend pas en charge les avantages consommateurs liés à des Produits vendus par le Client qui n'auraient pas fait l'objet de commandes spécifiques, l'opération promotionnelle devant être strictement limitée aux Produits vant pas fait l'objet d'une commandes spécifiques. Toute application de l'opération promotionnelle à des produits permanents sera prise en charge par le Client, quelle résulte d'une extension de l'opération promotionnelle ou d'une décision de déstockage ou d'opération promotionnelle décidée et choisie par le

toute disposition contraire rigurant sur la commande ou les conditions d'achat du Client. Toute commande de Produits par le Client auprès de DENSMORE entraine, à titre de conditions substantielles et déterminantes, l'acceptation sans réserve des tarifs ainsi que des présentes CGV.

1. Principes généraux

| Client auprès de DENSMORE entraine, à titre de conditions substantielles et déterminantes, l'acceptation sans réserve des tarifs des présentes CGV.

| DENSMORE selon le calendrier proposé par DENSMORE lors des opérations promotionnelles. En deçà du délai précité, DENSMORE sefforcera de prendre en compte toute modification par le Client de sa précommande spécifique sans toutefois que ces des médications précised à délair de DENSMORE selon le calendrier proposé par DENSMORE lors des opérations promotionnelles. En deçà du délai précité, DENSMORE sefforcera de prendre en compte toute modification par le Client de sa précommande spécifique sans toutefois que ces des definitions de l'acceptance DENSMORE s'enrorera de prendre en compte doute modification par le client de sa precommande specifique sairs touterios que ces modifications puissent avoir un caractère obligatoire à l'égard de DENSMORE, et décline dans ce cas toute responsabilité des préjudices subis par le client en cas d'incapacité à livrer tout ou partie des commandes spécifiques. Ces précommandes spécifiques doivent être confirmées par des commandes spécifiques adressées au siège de DENSMORE au plus tard trente (30) jours ouvrés avant la date de livraison souhaitée. DENSMORE s'efforcera de répondre à toutes les commandes spécifiques supérieures aux précommandes spécifiques sans toutefois que cette augmentation puisse avoir un caractère obligatoire à son égard. Lorsque les commandes spécifiques dépassent les quantités négociées correspondant au bon déroulement d'une

toute opération promotionnelle qui sera contraire aux dispositions légales et ou qui serait non conforme aux plafonds et seuils mentionnés au titre de l'article 125 de l'ordonnance 2020-1525. Par ailleurs, le Client devra, en cas d'opérations promotionnelles Toute modification des CGV à la demande du Client devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de DENSMORE.

2. Propriété intellectuelle

2. Le Client ne pourra faire état ou usage des marques, logos, documents, projets, études et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à DENSMORE qu'avec l'autorisation expresse, écrite et préalable de DENSMORE à la seule fin de promovoir la revente des Produits. DENSMORE interdit notamment, sans leur accord exprés, écrit et préalable, tout usage des ses marques, de ses logos ou de l'image de ses Produits dans le cadre d'opérations promotionnelles de type coupons ou bors de réduction à destination du consommateur.

\*\*Toute modification des CGV à la demande du Client devra faire (l'objet d'un accord préalable et écrit de DENSMORE.

\*\*Fortile Titule modification des coupons du cumul potentiel entre les opérations promotionnelles de lispositions légales au tres de l'arrice 125 de l'ordonnance 2020-1525. Par allieurs, le Client devra faire d'au cumul potentiel entre les opérations promotionnelles entre les opérations financées par DENSMORE et celles décidées et financées par le Client. En outre, conformément aux dispositions légales au regard du cumul potentiel entre les opérations promotionnelles entre les opérations financées par DENSMORE et celles décidées et financées par le Client. En outre, conformément aux dispositions légales applicables, le terme « gratuit » ne peut en aucun cas être utilisé comme outil marketing et promotionnelle intre les opérations promotionnelle intre les opérations financées par DENSMORE et celles décidées et financées par le Client. En outre, conformément aux l'espositions légales au regard du cumul potentiel entre les opérations promotionnelles entre les opérations promotionnelles entre les opérations promotionnelles de les entre les opérations promotionnelles de les expectes des son initiative et à ses financées par DENSMORE et celles décidées et financées par DENSMORE et celles décides et financées par DENSMORE et celles

### 12. Responsabilité

ac reductions a destination du consortinateur.

12. Responsabilité

quinze (15) °C et vingt-cinq (25) °C.
DENSMORE ne pourra être tenue responsable pour tout dommage immatériel tels que perte de clientèle, perte de chiffre

annuellement à (i) cent pourcent (100%) du CA net hors taxes réalisé avec le Client pour le Produit à l'origine du dommage au cours des douze (12) derniers mois à compter de la date de survenance du dommage et (ii) au remboursement ou au commande.

Cours des douze (12) dernicos mons à compande.

DENSMORE se réserve le droit de modifier les tarifs suivant un préavis de quatre (4) semaines à compter du jour de l'envoi des remplacement du Produit.

Aucun frais de retrait et ou rappel ne sera pris en charge par DENSMORE en cas de retrait ou rappel décidé unilatéralement par

(ii) aus verseure de la responsabilité exclusive de DENSMORE.

5. Ristournes

Seul le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé en France métropolitaine soumis à TVA, et dûment payé au 31 décembre 2023, plus brefs délais et à tenir les Produits demandé par DENSMORE, le Client s'engage à effectuer les rappels et retraits dans les Seul le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé en France métropolitaine soumis à TVA, et dûment payé au 31 décembre 2023, plus brefs délais et à tenir les Produits demandé par DENSMORE pour enlèvement ou destruction, à la discrétion de est pris en compte pour l'attribution et le calcul des ristournes. Toute ristourne calculée sur la base du chiffre d'affaires (« CA ») DENSMORE. Le Client devra fournir à DENSMORE l'ensemble des documents, information (notamment listings des Produits, prévisionnel ne sera octroyée que sous condition suspensive de réalisation effective du CA prévisionnel, ce dernier constituant localisation des Produits, quantités retirées, modalités de rappel. Le Client ne pourra procéder à aucune destruction des Produits retirés ou rappelés sans l'accord préalable et écrit de DENSMORE. En cas de destruction validée par DENSMORE, le

l'article L441-10 II du Code de commerce par jour calendaire de retard seront exigibles dès le lendemain de cette échéance sans mise en demeure préalable. A défaut de paiement à l'échéance de la facture, le Client sera également redevable d'une indemnité

Commandes sont gérées prioritairement par fichier EDI. Toute commande effectuée sur la base d'un autre système forfaitaire égale à quarante (40) euros.

Sibrar des délais de traitement et de confirmation différents qui seront définis d'un commun accord. DENSMORE assurera Les litiges ne sont pas suspensifs du paiement. Toutes déductions d'office et/ou compensations, retenues ou facturations quelles quetage, le colisage et la livraison des Produits. Les délais de livraison sont mentionnés à titre indicatif. DENSMORE qu'en soient les causes, ne pourront être opérées par le Client qu'après accord exprès, écrit et préalable de DENSMORE. gage à prévenir sans délai le Client en cas de décalage ou retard de livraison afin de minimiser l'impact logistique du retard.

L'absence de réponse de DENSMORE à toute demande de retenue, compensation, indemnisation ou facturation de quelque ce soit sear réputée rejetée en totalité, en l'absence de retour ou réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear réputée rejetée en totalité, en l'absence de retour ou réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear réputée rejetée en totalité, en l'absence de retour ou réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear réputée rejetée en totalité, en l'absence de retour ou réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear réputée rejetée en totalité, en l'absence de retour ou réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear réputée rejetée en totalité, en l'absence de réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear according de notalité, en l'absence de réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear according de notalité, en l'absence de réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear according de notalité, en l'absence de réponse de DENSMORE. Toute facture non nature que ce soit sear according de notalité de notalité, en l'absence de réponse de DENSMORE.

Les dispositions de l'article 1195 du Code civil sont applicables entre les parties.

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des CGV est soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le lieu de livraison ou même en cas de demande incidente, ou de pluralité de défendeurs.

après la réception de la commande).

Etats Unis, l'Union Européenne ou le Royaume-Uni. Le Client saluction internationale de Quelque nature que ce soit à l'image et la réputation de la commande d'implantation et/ou d'une commande de responsable par les après la réception de la commande de Produits permanents dépassent les quantités correspondant au volume de la diffusion négociée applicables et n'engage aucune activité, pratique ou conduite qui pourrait constituer une infraction de la réglementation avec le Client, dans le cadre d'une commande de réapprovisionnement de stock, applicable ou nuire de quelque manière que ce soit à l'image et la réputation de DENSMORE. Le Client accepte de se conformer pleinement à toutes les lois anti-corruption applicables (tant nationales qu'internationales) et à la politique anti-corruption du commande.

Groupe HAVEA décrite dans le Code de conduite Compliance du Groupe HAVEA. Le Cient devira signiaire 1005 idils averies ou DENSMORE s'engage à communiquer au Client dans les plus brefs délais, tout risque de rupture de livraisons de Produit, suspicion de faits constitutifs d'infraction à la législation applicable et notamment aux lois anti-corruption ou lois de la notamment en cas de rupture d'approvisionnement des matières premières ainsi que la durée prévisionnelle de la rupture. Dans concurrence via la procédure d'alerte de DENSMORE en écrivant à l'adresse compliance@havea.com.